



1ère Marche Populaire Internationale "La Printanière"



FFRandonnée 
www.ffrandonnee.fr

Organisée par USJ Rando



Espace Rachel Foglia JARNY

France - Meurthe-et-Moselle



Dimanche
4 mai 2025

Parcours de 6, 12, 20 km

Membre de la FFSP n°F1423
Visa FFSP 2025 54 044 J1
Internet : <http://www.ffsp.fr> ☐: contact@ffsp.fr
 facebook.com/ivv.france



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

Informations aux marcheurs

Départ et arrivée : Espace Rachel Foglia rue des Ecoles 54800 JARNY

Horaires : Départ de 7h à 10h pour les 20km
de 7h à 11h pour les 6 et 12km
Arrivée limitée à 15 h.

Parcours : sans difficultés particulières à travers champs et forêts.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Renseignements: Jean-Luc Larose 3 rue Pablo Neruda 54800 JARNY
06 06 49 14 10 usjrando@gmail.com

Récompenses : aux 3 groupes les plus nombreux

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle. Venez avec votre gobelet réutilisable. Possibilité de restauration à l'arrivée.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours.
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.

Secourisme : Mis en place par l'association dès le départ. **Urgence : 112**

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal